

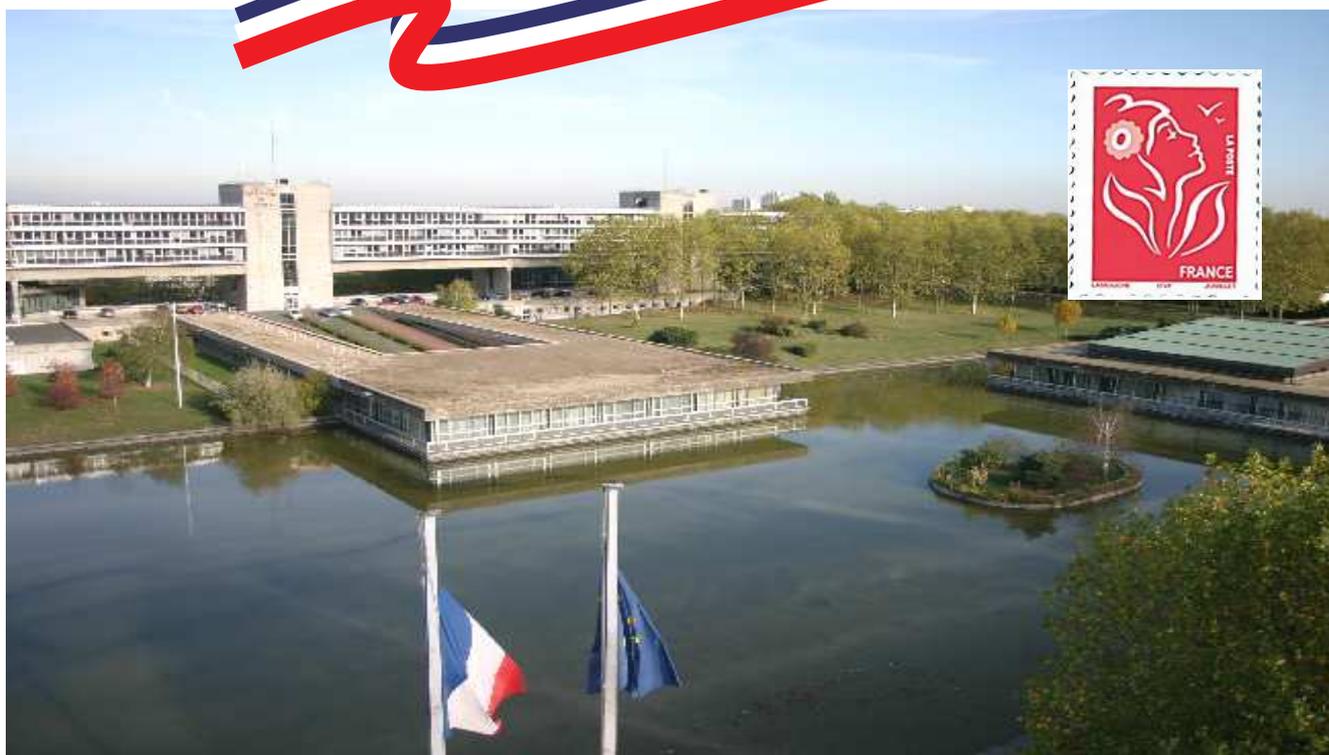


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



SPECIAL NOVEMBRE 2006 N°5

ISSN 0758 3117



PREFECTURE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL NOVEMBRE 2006 N°5

L'intégralité du présent recueil a fait l'objet d'une publication et d'un affichage le 29 novembre 2006 dans les locaux de la préfecture, et des sous-préfectures de Palaiseau et Etampes. Il est également consultable sur le site Internet de la Préfecture (www.essonne.pref.gouv.fr)

ISSN 0758 3117

**DIRECTION DE LA COHESION
SOCIALE**

Page 3 – ARRETE N° 06-PREF-DCS/4-056 du 24 novembre 2006 portant modification de l'ARRETE N° 06-PREF-DCS/4-038 du 22 août 2006 portant constitution et désignation des membres de la Section spécialisée de la Commission Départementale de la Sécurité Routière pour l'agrément des fourrières automobiles

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE

ARRETE

N° 06-PREF-DCS/4-056 du 24 novembre 2006

portant modification de l'ARRETE N° 06-PREF-DCS/4-038 du 22 août 2006 portant constitution et désignation des membres de la Section spécialisée de la Commission Départementale de la Sécurité Routière pour l'agrément des fourrières automobiles

Le Préfet de l'Essonne,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté n° 2006-PREF-DCS/4-037 du 7 août 2006 portant constitution et désignation des membres de la commission départementale de sécurité routière,

VU l'arrêté n° 2006-PREF-DCS/4-046 du 25 octobre 2006 portant modification de l'arrêté n° 2006-PREF-DCS/4-037 du 7 août 2006 portant constitution et désignation des membres de la commission départementale de sécurité routière,

VU le décret du 23 mai 2006 portant nomination de M. Gérard MOISSELIN Préfet, en qualité de Préfet de l'Essonne,

VU l'arrêté n° 2006-PREF-DCI/2- 048 du 12 juin 2006 portant délégation de signature à Monsieur. Michel AUBOUIN, secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sous la présidence du Préfet ou de son représentant, la section spécialisée de la commission départementale de sécurité routière pour l'agrément des fourrières privées automobiles est constituée comme suit :

1)- Représentants des Administrations de l'Etat :

M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant, Hôtel de Police, Boulevard de France - 91012- EVRY Cedex,

M. le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Essonne ou son représentant, 11, rue Malézieux - 91007- EVRY,

M. le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité de Sécurité Autoroutière Sud Ile de France, 1, rue des Migneaux –91300- MASSY,

M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,

2)- Un représentant des élus désignés par le Conseil Général de l'Essonne :

Titulaires

- M. Gérard FUNES, Vice- Président du Conseil Général, Maire de CHILLY-MAZARIN,
- M. Étienne CHAUFOR, Président délégué du Conseil Général, Maire de JUVISY-SUR-ORGE,
- M. Claude VAZQUEZ, Président de la 4^{ème} commission du Conseil Général, Maire de GRIGNY,
- M. Yves ROBINEAU, Conseiller Général, Maire de SOISY-SUR-SEINE,
- M. François PELLETANT, Conseiller Général, Maire de LINAS,

Suppléants:

- M. Thierry MANDON, Premier Vice-Président du Conseil Général, Maire de RIS-ORANGIS,
- M. Francis CHOUAT, Vice-Président du Conseil Général,
- Mme Marjolaine RAUZE, Vice-Présidente du Conseil Général, Maire de MORSANG-SUR-ORGE,
- M. Christian SCHOETTL, Conseiller Général, Maire de JANVRY,
- M. Dominique FONTENAILLE, Conseiller Général, Maire de VILLEBON-SUR-YVETTE.

3)- un représentant d'élus communaux, désignés par l' Union des Maires de l'Essonne:

Titulaires :

- M. Dominique IMBAULT, Maire de MORIGNY-CHAMPIGNY,
- M. Pascal BONLIEU, Maire d' AUVERNAUX,

Suppléants:

- M. Michel HUMBERT, Maire de FLEURY-MEROGIS,

- M. Gérard HAUTEFEUILLE, Maire de SERMAISE.

4)- Représentants des organisations professionnelles:

- Titulaire : M. Pascal LAMETH, représentant le Conseil National des Professions de l'Automobile, 42 rue de la Dauphine 91100 CORBEIL – ESSONNES
- suppléant: M. VALLET ,10 bd Aristide Briand,91600 SAVIGNY-SUR-ORGE,
- M. Regean FLORET, représentant la Fédération Nationale de l' Artisanat Automobile, Axe Nord - 9- 11, avenue Michelet - 95583 - Saint OUEN Cedex, (garage Floret : RN20 91930 MONNERVILLE)

5) - Représentants d'associations d'usagers:

- M. Pierre Olivier LEBRUN , représentant l' Association pour la Prévention MAIF, 12 rue du bois Guillaume B.P. 196- 91000- EVRY,
en cas d'empêchement, suppléant : M. René TARRIDE , 12 rue du bois Guillaume B.P.196 –91000-EVRY,
- M. Daniel RAGU, représentant l' Association Nationale des Sociétaires de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, 346, square des Champs Elysées- 91026- EVRY,
en cas d'empêchement suppléant: M. Jean FRAY, 15 rue de la Liberté –91100-CORBEIL- ESSONNES.

6)- Membres associés avec voix consultative:

- M. le Directeur Départemental de l' Equipement ou son représentant, Boulevard de France 91012 EVRY Cedex,
-
- M. le Chef du Groupe des Subdivisions de l'Essonne de la Direction Régionale de l' Industrie et de la recherche d' Ile de France ou son représentant, Zone d' Activités Buroparc, 1, avenue du Général de Gaule –91090- LISSSES,

ARTICLE 2: Les autres articles du précédent arrêté sont maintenus.

ARTICLE 3: Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Signé Michel AUBOUIN